

ANALYSE APPROFONDIE

Viêt Nam:

**Malgré de sérieuses préoccupations
concernant les droits de l'homme,
un partenaire prometteur pour l'UE en Asie**

Auteurs: Laurence VANDEWALLE et Susana MENDONCA

CONTENU

2015, qui marque le 25^e anniversaire de l'établissement de relations diplomatiques entre l'UE et le Viêt Nam, sera une année charnière. Trois ans après la conclusion entre l'UE et le Viêt Nam d'un accord cadre global de coopération et de partenariat (ACP), il a été demandé au Parlement européen d'approuver cet accord. De son côté, la Commission européenne a annoncé le 4 août 2015 l'aboutissement de trois ans de négociations en vue d'un accord de libre-échange (ALE). Le renforcement des relations avec l'UE constitue en effet une priorité pour la République socialiste du Viêt Nam, qui vise à contrebalancer la forte influence de la Chine en préservant son indépendance par rapport aux États-Unis. Le Parti Communiste garde fermement les commandes de l'appareil d'État. La liberté des médias et de la société civile est strictement limitée. La situation des droits de l'homme reste déplorable.

Ce document a été rédigé à la demande de la délégation du Parlement européen pour les relations avec les pays de l'Asie du Sud-Est et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Manuscrit en langue anglaise achevé le 14 octobre 2015.

Traduit en FR/DE.

Imprimé en Belgique.

Auteurs: Laurence VANDEWALLE et Susana MENDONCA, avec la contribution de Juliette JANIN (stagiaire)

Assistants de rédaction: Martine HAMRIT et Elina STERGATOU

Tout commentaire est le bienvenu. Merci de s'adresser à l'auteure: laurence.vandewalle@europarl.europa.eu.

Pour obtenir un exemplaire, veuillez envoyer votre demande à: poldep-expo@europarl.europa.eu.

Le présent document sera publié sur internet : ['Think tank'](#).

Les avis exprimés dans le présent document sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen. Il est destiné à être utilisé par les membres du Parlement européen et leurs équipes pour leur travail parlementaire. Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source, information préalable du Parlement européen et transmission d'un exemplaire à celui-ci.

Table des matières

1	Problèmes et développements majeurs	4
2	Parlement européen - Viêt Nam : principales étapes	5
3	La situation politique au Viêt Nam	5
3.1	Structure de l'État	5
3.2	Le Parti communiste et le Front de la patrie du Viêt Nam	6
3.3	L'Assemblée nationale	9
3.4	La corruption	11
3.5	Droits de l'homme	12
3.6	Politique étrangère et relations internationales	14
4	Situation économique	17
4.1	Échanges commerciaux	20
4.1.1	Cadre institutionnel	20
4.1.2	Commerce et investissements	21
5	L'Union européenne et le Viêt Nam	23
5.1	Les relations politiques et l'APC imminent	23
5.2	Les relations commerciales et l'ALE imminent	24
5.3	Droits de l'homme	27
5.4	Développement et aide humanitaire	27
5.5	Recherche et éducation	29
5.6	Perspectives pour le Parlement européen	29
6	Données de base et classements	31
7	Carte	32

1 Problèmes et développements majeurs

- Le 23 février 2015, le Conseil a demandé officiellement au Parlement européen de donner son approbation au projet de décision du Conseil sur l'accord-cadre global de partenariat et de coopération (APC) entre l'UE et le Viêt Nam. L'APC, signé par la Commission en juin 2012, avait été bloqué pour des raisons juridiques. Il devrait figurer à l'ordre du jour de la session plénière de décembre 2015. Cet accord fait référence aux principes des droits humains et aux instruments internationaux qui assurent leur protection; il renforce la coopération dans le domaine des droits humains (article 35) et comprend une clause d'"obligations à remplir" (article 57) qui autorise les partenaires à prendre les "mesures appropriées" si ces obligations ne sont pas remplies. Cette clause donne la possibilité de suspendre l'accord en cas de violation grave des droits humains.
- Le 4 août 2015, la DG Commerce a annoncé que l'UE et le Viêt Nam étaient parvenus à un accord "de principe" sur un accord de libre-échange (ALE) après deux ans et demi d'intenses négociations. Toutefois cet accord "de principe" n'équivaut pas à la conclusion des négociations. Les négociations ne seront conclues que lorsque le texte officiel de l'accord sera prêt à être paraphé. L'ALE porte sur les droits de douane, les obstacles non-tarifaires, les marchés publics, les questions réglementaires, la concurrence, les services et le développement durable, et devrait également comporter un chapitre sur les investissements (encore en cours de négociation). Le 26 mars 2015, le Médiateur a recommandé à la Commission d'effectuer sans plus attendre à ce sujet une analyse d'impact sur les droits de l'homme¹.
- La coopération au développement constitue une composante importante des relations entre les deux partenaires. Pour la période 2014-2020, l'aide de l'UE est en augmentation et passe à 400 millions d'euros contre 304 millions pour la période 2007-2013. Les principaux objectifs du programme indicatif pluriannuel 2014-2020 consistent à accompagner la transition économique du Viêt Nam en se concentrant sur deux secteurs: les énergies renouvelables ainsi que la gouvernance et l'état de droit. Le Viêt Nam est également le principal bénéficiaire par tête des aides de la Banque européenne d'investissement en Asie.
- Le Viêt Nam reste un régime de parti unique qui ne projette pas l'introduction d'une démocratie multipartite. La dissidence politique est réprimée. Aucune évolution politique formelle importante n'est à prévoir avant le prochain congrès du Parti Communiste du Viêt Nam, au début de l'année 2016.

¹ Projet de recommandation du Médiateur européen dans l'enquête sur la plainte 1409/2014/JN contre la Commission européenne, 26 mars 2015
<http://www.ombudsman.europa.eu/cases/draftrecommandation.faces/en/59398/html.boomark>.

2 Parlement européen - Viêt Nam : principales étapes

- 6 au 10 avril 2015** Une délégation de la commission du commerce international du Parlement européen se rend au Viêt Nam afin d'évaluer si le pays est prêt à conclure l'accord de libre-échange en cours de négociation avec l'UE.
- 14 octobre 2014** Rencontre entre le président du Parlement européen, Martin Schulz, et le Premier ministre du Viêt Nam, Nguyen Tan Dung.
- 17 avril 2014** Le Parlement européen adopte une résolution à propos des négociations en cours sur un accord de libre-échange UE-Viêt Nam². Les membres du Parlement européen se félicitent de la progression des discussions tout en soulignant l'existence d'un certain nombre de problèmes. Ils invitent la Commission à adopter une approche reposant sur la conditionnalité et à lier la signature de l'ALE à des avancées concrètes dans le domaine des droits de l'homme et des autres droits fondamentaux.
- 28 octobre au 1^{er} novembre 2013** Réunion interparlementaire à Hanoï et à Hué. Les discussions ont été dominées par trois questions: la ratification de l'ACP UE-Viêt Nam, l'accord de libre-échange UE-Viêt Nam en cours de négociation, et la situation des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne la limitation de la liberté d'expression, les châtiments sévères infligés à un certain nombre de blogueurs et le recours à la peine capitale.
- 18 avril 2013** Adoption d'une résolution³ faisant état des sérieuses préoccupations concernant la liberté d'expression au Viêt Nam et déplorant la condamnation de journalistes et de blogueurs et les lourdes peines qui leur ont été infligées. La résolution condamne les violations incessantes des droits de l'homme et par conséquent le non-respect des obligations du Viêt Nam en matière de droit international de l'homme, ainsi que la confiscation de terres, le recours excessif à la force en réaction aux manifestations publiques, les arrestations arbitraires, et les lourdes peines prononcées à l'encontre des manifestants.

3 La situation politique au Viêt Nam

3.1 Structure de l'État

Le Viêt Nam est une république socialiste et un régime de parti unique. La Constitution de 1992, modifiée en 2001 et en 2013, a confirmé le rôle central du Parti communiste du Viêt Nam (PCV). La démocratie pluripartite n'est absolument pas envisagée.

² [Résolution du Parlement européen sur les négociations sur l'accord de libre-échange UE-Viêt Nam \(2013/2989\(RSP\)\)](#).

³ [Résolution du Parlement européen du 18 avril 2013 sur le Viêt Nam, en particulier la liberté d'expression \(2013/2599\(RSP\)\)](#).

Le Viêt Nam est gouverné par un triumvirat composé du président, du Premier ministre et du secrétaire général du Parti Communiste.

Le pays est gouverné par un triumvirat:

- Le secrétaire général du PCV est le personnage le plus puissant du bureau politique du Parti. Il dirige également la commission militaire centrale du Parti. Actuellement le poste de secrétaire général du PCV est occupé par Nguyen Phu Trong (1944) élu par le 11^e congrès du parti en janvier 2011.
- Le rôle du président est principalement protocolaire même s'il a été renforcé lors de la dernière modification de la Constitution en 2013. Le président est un membre de l'assemblée nationale élu par celle-ci pour un mandat de cinq ans. La prochaine élection présidentielle aura lieu en juillet 2016. Truong Tan Sang (1949), le président actuel, est un haut responsable du PCV. Il a été élu par l'assemblée nationale en juillet 2011 avec 97 % des voix.
- Le Premier ministre conduit l'action des membres du gouvernement et préside les réunions du Gouvernement central. Il est désigné par le président parmi les membres de l'assemblée nationale. Le Premier ministre actuel, Nguyen Tan Dung (1949) a été nommé en 2006 et reconduit dans ses fonctions en 2011.

À la suite du 11^e congrès du Parti, la 13^e assemblée nationale a été réunie le 22 mai 2011 et a formellement reconduit le Premier ministre le 26 juillet 2011. Il ne devrait pas y avoir d'évolution politique formelle marquante avant le 12^e congrès du PCV au printemps 2016, à l'occasion duquel d'importants changements pourraient intervenir. Un nouveau secrétaire général sera élu et il est prévu que plusieurs membres du bureau politique se retirent. Après le congrès, la 14^e assemblée nationale devrait se réunir et désigner un nouveau Premier ministre.

3.2 Le Parti communiste et le Front de la patrie du Viêt Nam

Environ 3 % de la population appartient au parti communiste.

Le bureau politique, constitué de 16 membres, représente l'organe supérieur du parti et le véritable centre du pouvoir.

En 1930, Ho Chi Minh a fondé clandestinement le Parti communiste du Viêt Nam (PCV) pendant son exil à Hong Kong. Aujourd'hui on estime que le parti compte 3 600 000 membres⁴, soit environ 3 % de la population. Le PCV est un parti marxiste-léniniste fonctionnant selon les principes du centralisme démocratique. Cependant, contrairement au Parti communiste chinois, les décisions du bureau politique sont prises par consensus, ce qui encourage la prise de décision collective. Le Parti coordonne l'appareil de l'État et définit les principales orientations politiques du gouvernement.

Le bureau politique, constitué de 16 membres, est l'organe supérieur du Parti. Il détient le pouvoir réel. Les 14 premiers membres du 11^e bureau politique actuellement en fonction ont été élus en mars 2011 par le congrès du Parti. Le 11 mai 2013, ils ont été rejoints par deux nouveaux membres au cours du septième plénum du 11^e comité central: Nguyen Thien Nhan

⁴ Basé sur des estimations de 2011.

(1953) est la première personne ayant fait ses études aux États-Unis à rejoindre cet organe et Nguyen Thi Kim Ngan (1954), vice-présidente de l'assemblée, est la deuxième femme membre du bureau politique. La femme occupant la première place dans la hiérarchie est Tòng Thị Phóng (1954) qui est également vice-présidente de l'assemblée nationale.

Graphique 1 :
Le bureau politique du Parti communiste du Viêt Nam

Nom	Date de naissance	Poste
Trương Tấn Sang	1949	Président de la république et du conseil de la défense et de la sécurité
Phung Quang Thanh	1949	Secrétaire adjoint de la commission militaire centrale, ministre de la défense
Nguyen Tan Dung	1949	Secrétaire de la délégation du parti au gouvernement, Premier ministre, vice-président du conseil de la défense et de la sécurité
Nguyen Sinh Hung	1946	Secrétaire du groupe parlementaire du Parti à l'assemblée nationale, président de l'assemblée nationale
Le Hong Anh	1949	Secrétaire exécutif du secrétariat du comité central, vice-président du comité directeur central chargé de la prévention et de l'éradication de la corruption
Le Thanh Hai	1950	Secrétaire du comité du Parti de Hồ Chí Minh-Ville
To Huy Rua	1947	Chef de la commission de l'organisation, membre du secrétariat du comité central
Nguyen Phu Trọng	1944	Secrétaire général du comité central, secrétaire de la commission militaire centrale, président du comité directeur central chargé de la prévention et de l'éradication de la corruption
Phạm Quang Nghị	1949	Secrétaire du comité du Parti de Hanoï
Tran Đại Quang	1956	Secrétaire du comité central du Parti chargé de la sécurité publique, ministre de la sécurité publique
Tong Thị Phong	1954	Secrétaire adjointe du groupe parlementaire du Parti à l'assemblée nationale, vice-présidente de l'assemblée nationale
Ngo Van Dụ	1947	Président de la commission centrale des enquêtes, membre du secrétariat du comité central, vice-président du comité directeur central chargé de la prévention et de l'éradication de la corruption
Dinh The Huynh	1953	Chef de la commission de la propagande et de l'éducation, président du conseil central de la pensée politique, membre du secrétariat du comité central
Nguyen Xuan Phuc	1954	Secrétaire adjoint de la délégation du Parti au gouvernement, vice-Premier ministre

Nguyen Thiên Nhan	1953	Président du comité central du Front de la patrie du Viêt Nam
Nguyen Thị Kim Ngan	1954	Membre du secrétariat du comité central, vice-présidente de l'assemblée nationale.

Source: Wikipédia

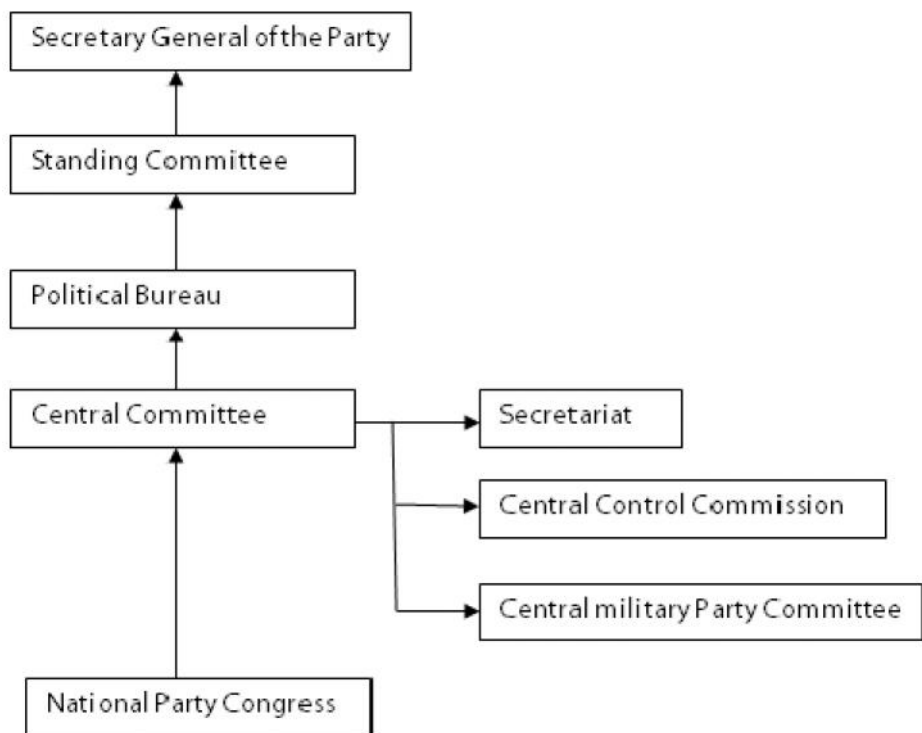
Le bureau politique est élu par le comité central qui fixe l'ordre hiérarchique des membres. Le comité central est élu tous les cinq ans par le congrès du Parti.

Le bureau politique est élu par le comité central, qui fixe l'ordre hiérarchique des membres. Le comité central est composé de 197 membres qui se réunissent en plénière au moins deux fois par an. Il est élu par le congrès du Parti qui se tient tous les cinq ans.

Le prochain congrès du Parti aura lieu au printemps 2016.

Au printemps 2016, le 12^e congrès devrait rassembler environ 2 000 délégués. Les candidats aux postes importants ont déjà commencé à renforcer leurs soutiens au sein des nombreuses organisations locales du parti. Différentes factions géographiques et idéologiques coexistent au sein du PCV, principalement les réformistes, dont le chef de file est le Premier ministre Dung, et les conservateurs dont le chef de file est le secrétaire général du PCV Trong. La situation internationale joue un rôle dans la politique interne du parti; l'aile conservatrice tend à favoriser des relations plus étroites avec la Chine, alors que l'aile réformatrice tient un discours plus nationaliste. Les tensions en mer de Chine méridionale (voir paragraphe 3.6) ont probablement contribué à renforcer la position de la faction réformatrice. Selon des rumeurs persistantes, le Premier ministre Dung pourrait donc jouer un rôle encore plus important à l'avenir.

Graphique 2 :
Structure du Parti communiste du Viêt Nam (PCV)



Source: Service européen d'action extérieure (SEAE)

Le Front de la patrie du Viêt Nam chapeaute la plupart des organisations de masse et joue un rôle essentiel dans la composition des listes électorales.

Comme dans tout pays socialiste, la population est organisée en "organisations de masse" (mouvements regroupant les jeunes, les femmes, syndicats officiels). Le Front de la patrie du Viêt Nam chapeaute la plupart de ces mouvements, par exemple les "jeunesses au foulard rouge" et "l'organisation de la jeunesse communiste Ho Chi Minh". Selon les termes mêmes de la Constitution, le Front est une "alliance politique et l'union volontaire des organisations politiques, socio-politiques et sociales et des individus représentant leurs classes et groupes sociaux, leurs ethnies, leurs religions et les Vietnamiens résidant à l'étranger". Il constitue le trait d'union entre les organisations de masse, le parti, et le gouvernement. Il met en œuvre le programme social du gouvernement et surveille la population. Son rôle dans la sélection et l'approbation des candidats aux élections représente l'une de ses fonctions les plus intéressantes: la plupart des candidats sont d'ailleurs des membres du Front, et désignés par le Front. De rares candidats n'appartenant pas au parti peuvent se présenter, mais le Front examine soigneusement leur candidature. Le président du comité central du Front est un membre du bureau politique du PCV, Nguyen Thien Nhan. Ceci atteste de l'importance du Front dans le système politique du pays. Le rôle du Front est défini par la Constitution et par une loi spéciale⁵.

3.3 L'Assemblée nationale

Le parlement du Viêt Nam, unicaméral, s'appelle l'Assemblée nationale (Quoc-Hoi en vietnamien). Il a beaucoup évolué avec le temps.

Nguyen Sinh Hung préside l'Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale est l'organe représentatif supérieur du pays. Elle est présidée par Nguyen Sinh Hung (1946), membre du bureau politique qui occupe le quatrième rang dans la hiérarchie du pouvoir, et elle compte quatre vice-présidents. Son organe permanent, la Commission permanente, se réunit tous les mois. La 42^e et dernière session en date de la Commission permanente, qui a eu lieu du 12 au 17 octobre 2015, a porté principalement sur la mise en œuvre du plan de développement socio-économique 2015 et sur le plan de développement socio-économique 2016. Elle a examiné la mise en œuvre du budget de l'État ainsi que la diversification des types d'obligations d'État.

L'assemblée nationale compte 500 sièges. Ses membres sont élus au suffrage direct à partir de listes approuvées par le PCV et le Front. Le vote n'est pas obligatoire. Les députés sont élus pour cinq ans dans des circonscriptions électorales définies en fonction de la population. En cas de vacance d'un siège entre deux élections générales, des élections partielles sont organisées, sauf si la vacance intervient moins de deux ans avant la fin de la législature. Plus de 90 % des députés siégeant actuellement à l'Assemblée nationale sont membres du PCV. Les femmes occupent 122 sièges soit 24,4 %. Les prochaines élections à l'Assemblée nationale auront lieu en mai 2016.

L'Assemblée nationale se réunit deux fois par an. La session dure de 7 à

⁵ Loi sur le Front de la Patrie du Viêt Nam, 1999, <http://www.mattran.org.VN/Home/gioithieumt/luatmt/lmттqvn1.htm>.

L'Assemblée nationale se réunit deux fois par an. La dernière session de la 13^e législature s'est tenue du 20 octobre au 28 novembre 2014.

Depuis 1992, les fonctions de l'Assemblée nationale ont été progressivement renforcées et elle joue désormais un rôle moins discret.

10 semaines. La 10^e et dernière session en date de la 13^e législature aura lieu du 20 octobre au 28 novembre 2015.

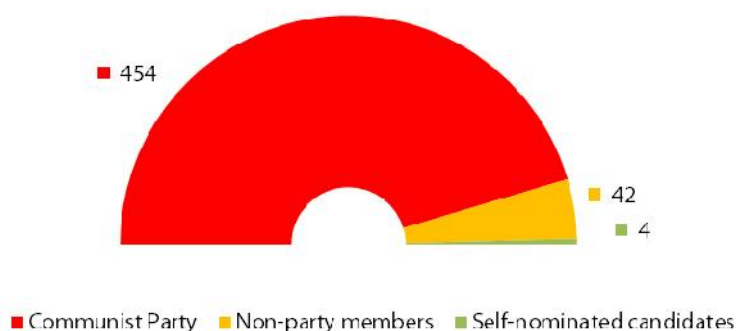
L'Assemblée nationale compte dix commissions: la commission des lois, la commission judiciaire, la commission économique, la commission des finances et du budget, la commission de la science, de la technologie et de l'environnement, la commission des affaires étrangères, la commission de la sécurité et de la défense nationale, la commission de la culture, de l'éducation, de la jeunesse et des adolescents, et la commission des affaires sociales.

Jusqu'à ce que son rôle soit renforcé par une modification de la Constitution en 1992, elle se contentait principalement d'approuver les décisions du PCV. Depuis cette date, les fonctions de l'Assemblée nationale ont été progressivement renforcées et elle a joué un rôle moins discret⁶.

- Depuis 2013, l'Assemblée nationale soumet les principaux dirigeants du pays à des votes de confiance annuels. La confiance est évaluée par un vote à bulletin secret ("pleine confiance", "confiance" ou "confiance faible") pour le président, le Premier ministre, les membres du cabinet, le président de la cour populaire suprême, le président de l'Assemblée nationale ainsi que 46 ministres et fonctionnaires.
- L'Assemblée nationale modifie la constitution.
- L'Assemblée nationale organise une session de questions pendant laquelle les ministres répondent aux questions des parlementaires. Ces sessions sont retransmises par la chaîne de télévision nationale.
- L'Assemblée nationale adopte le budget de l'État et participe aux décisions de politique sociale et économique.

Elle ratifie les accords internationaux. Récemment elle a ratifié, par exemple, la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Graphique 3 :
Composition de la
13^e assemblée nationale
(Quoc-Hoi) élue le
22 mai 2011



Source: http://www.ipu.org/parline-f/reports/1349_E.htm

⁶ [Toward more effective government oversight by the National Assembly of Vietnam, Asia Foundation.](#)

En 2013 et en 2014, l'Assemblée nationale a soumis les dirigeants du pays à un vote de confiance.

Les résultats de 2014 ont donné des indications sur le climat politique qui devrait être celui du Congrès du parti de l'année prochaine.

Le vote de confiance est un processus important. En 2013, presque un tiers des législateurs ont signifié qu'ils n'étaient pas satisfaits de l'action du Premier ministre Nguyen Tan Dung, mais c'est le gouverneur de la banque centrale du Viêt Nam, Nguyen Van Binh qui a recueilli le plus grand nombre de votes négatifs. Le Premier ministre a ensuite été critiqué pour corruption et mauvaise gestion.

En 2014, la situation avait beaucoup évolué. Le vote de confiance de 2014 a donné des indications utiles sur le climat politique du pays, un an quasiment avant le Congrès du parti de 2016. Il a d'abord été ajourné au 15 novembre, puis le Premier ministre Dung a obtenu de bons résultats (64 % des députés lui ont accordé leur "pleine confiance"), probablement grâce à l'amélioration du contexte économique et à ses commentaires francs vis-à-vis de la Chine. Le gouverneur de la banque centrale a également obtenu la "pleine confiance" mais les meilleurs résultats ont été pour la vice-présidente de l'Assemblée nationale, Nguyen Thi Kim Ngan.

3.4 La corruption

La corruption reste un problème majeur.

Il convient de voir la campagne actuelle contre la corruption dans le contexte des jeux politiques et des luttes entre les factions du PCV.

Malgré le discours fort du gouvernement, la corruption reste un problème majeur. Un rapport de l'administration vietnamienne de décembre 2012 montre ses répercussions négatives sur l'économie; selon les estimations la corruption causerait une perte de PIB de 1,7 % à 3,3 %⁷. La situation est d'autant plus grave que les autorités répriment les citoyens qui dénoncent la corruption et les blogueurs et journalistes qui se lancent dans des enquêtes à ce sujet⁸.

L'entrée en vigueur de la loi contre la corruption en 2005 n'a pas amélioré la situation. Le nombre des condamnations prononcées en vertu de cette loi est insignifiant. Dans le classement 2014 de Transparency International d'après l'indice de perception de la corruption, le pays occupe le 119^e rang sur 175 pays. En 2013, le gouvernement a adopté un décret rendant obligatoire la communication tous les ans des revenus et du patrimoine des personnes remplissant des fonctions officielles et des députés.

En 2014 plusieurs personnalités officielles ont été jugées pour corruption, notamment dans le secteur bancaire (l'un des cofondateurs de la Banque commerciale d'Asie a été condamné à 30 ans de prison et un ancien cadre de la Banque de développement du Viêt Nam a été condamné à mort) ou dans le secteur public (les chemins de fer vietnamiens). Cette campagne contre la corruption doit également être replacée dans le contexte des jeux politiques et de l'intensification de la lutte entre les factions du PCV en préambule au Congrès du Parti de 2016.

⁷ Nguyen Pham Muoi, Vietnam Decrees Financial Transparency From Officials, 6 septembre 2013 : <http://blogs.wsj.com/indonesiarealtime/2013/09/06/vietnam-decrees-financial-transparency-from-officials/>.

⁸ Voir, par exemple, le cas du journaliste infiltré Hoang Khuong, condamné à quatre années de prison après avoir révélé des faits de corruption dans la police, et le cas d'un citoyen

3.5 Droits de l'homme

L'état des droits de l'homme au Viêt Nam reste très médiocre.

Malgré quelques signes encourageants concernant les engagements internationaux, le bilan du pays en matière de droits de l'homme reste médiocre⁹.

Les condamnés à mort sont exécutés par injection létale.

Au Viêt Nam, la peine de mort est prononcée en cas de meurtre, d'infraction grave liée à la drogue, de trahison, et de crime contre l'humanité. En 2011, une nouvelle loi a introduit l'injection létale pour remplacer l'exécution par un peloton d'exécution. L'UE a ensuite interdit l'exportation des substances utilisées pour les injections létales et les exécutions ont cessé entre janvier 2012 et août 2013, date à laquelle le Viêt Nam a autorisé l'utilisation de substances chimiques produites localement. On estime que plus de 650 personnes sont dans le couloir de la mort pour le moment mais le nombre exact des exécutions reste un secret d'État¹⁰. En outre, nombreuses seraient les personnes placées en garde à vue pour des délits mineurs qui décèderaient pendant cette période des conséquences de la brutalité grandissante de la police.

Les militants de la société civile sont harcelés et poursuivis au nom de l'intérêt national.

Aucune organisation de la société civile indépendante, aucun parti politique ou syndicat indépendant n'est autorisé. Les militants de la société civile et les blogueurs sont victimes de harcèlement, d'agressions, de détentions arbitraires et condamnés à des longues peines de prison en vertu de motifs définis par le code pénal comme "sabotage de l'unité nationale" ou "abus du droit à la démocratie et à la liberté". De nombreux militants ne peuvent pas quitter le pays¹¹.

Étant donné la censure de l'internet et les restrictions imposées aux médias, le Viêt Nam figure aux dernières places des listes classant les pays en fonction de la liberté de la presse.

L'internet¹² est censuré et beaucoup de sites internet, notamment les portails d'information et les médias sociaux, sont bloqués. Les utilisateurs s'exposent à de lourdes peines s'ils expriment des avis dissidents. La liberté de la presse est très limitée. Toutes les publications écrites et les diffusions orales sont contrôlées par l'État et les journalistes sont susceptibles d'être condamnés au paiement de dommages et intérêts pour diffamation et d'amendes pour "déli du progrès révolutionnaire". Le pays occupe le 175^e rang sur 180 dans le classement mondial de la liberté de la presse 2015 publié par Reporters sans frontières.

La liberté de religion est limitée par une obligation d'enregistrement et par le harcèlement.

En juillet 2014, le rapporteur spécial de l'ONU sur la liberté de religion ou de conviction, M. Heiner Bielefeldt, a effectué une visite attendue depuis longtemps dans le pays. Il a noté le "manque de clarté des dispositions législatives qui laissent le plus souvent une grande marge de manœuvre

ordinaire :

http://www.transparency.org/news/feature/vietnam_citizens_against_corruption.

⁹ <http://www.hrw.org/world-report/2013/country-chapters/vietnam>.

¹⁰ Amnesty International, [Amnesty International - Rapport 2014/15: La situation des droits humains dans le monde](#).

¹¹ Human Rights Watch, World Report 2015 : <http://www.hrw.org/world-report/2015>.

¹² Pas de manière aussi systématique qu'en Chine, ainsi que l'observe Forbes : [Vietnam Closes In On Bloggers But Keeps Websites Open](#), 16 décembre 2014.

pour réglementer, limiter, restreindre ou interdire l'exercice de la liberté de religion ou de conviction dans l'intérêt de l'unité nationale et l'ordre public". Les groupes religieux et les membres du clergé doivent être enregistrés auprès du gouvernement et doivent obtenir la permission d'exercer leur activité. Les groupes qui ne sont pas enregistrés font souvent l'objet de harcèlement, notamment les Églises protestantes indépendantes, les bouddhistes Hoa Hao, les fidèles de la religion Cao Dai, l'Église bouddhiste unifiée du Viêt Nam, et les adeptes de Falun Gong.

La Constitution protège les peuples indigènes mais en pratique ils font l'objet de discriminations.

Le Viêt Nam reconnaît officiellement 54 groupes ethniques représentant environ 12 % de la population et vivant pour la plus grande partie dans les régions montagneuses isolées situées sur les hauts plateaux du centre et du Nord du pays. Bien qu'il soit inscrit dans la Constitution que toutes les personnes sont égales en droits, les minorités sont souvent les victimes de discriminations et ne récoltent pas les fruits du développement économique actuel au nom duquel leurs terres leur ont même été confisquées dans certains cas. On peut citer parmi ces groupes le peuple Degar (ou "Montagnard"), une minorité vivant sur les hauts plateaux du centre ou le peuple Hmong (qui vit également au Myanmar/Birmanie, en Thaïlande et en Chine, où il est connu sous le nom de Miao). Beaucoup de Hmongs ont combattu les communistes pendant la première guerre d'Indochine (1946 - 1954) et la guerre du Viêt Nam (1954 - 1975) puis ont été persécutés une fois que les communistes ont pris le pouvoir au Viêt Nam et au Laos. Nombreux sont ceux qui ont fui aux États-Unis et en Thaïlande. En 1999 et en 2011 les Hmongs ont organisé des mouvements de protestation violemment réprimés dans la province de Dien Bien.

En 2015 la loi sur le mariage et la famille a été révisée et l'interdiction du mariage entre personnes de même sexe a été levée.

En janvier 2015, les modifications relatives à la loi sur le mariage et la famille sont entrées en vigueur. Le mariage entre personnes de même sexe n'est plus interdit. Le Viêt Nam devient à cet égard l'un des membres de l'avant-garde dans la région, mais certains observateurs arguent que cette question n'est pas "sensible sur le plan politique" dans le pays. Cette modification a été principalement motivée par la volonté de renforcer la reconnaissance du pays par la communauté internationale.

Il existe un seul syndicat officiel et les grèves illégales sont punies par des amendes élevées.

Les syndicats indépendants sont interdits. La Conférence générale du travail du Viêt Nam (VGCL) est le seul syndicat officiel. Néanmoins des associations indépendantes de travailleurs sans statut officiel ont parfois été autorisées à représenter les travailleurs. La loi révisée sur les syndicats prévoit toujours que la mise en place d'un syndicat et la participation à ses activités est soumise au règlement de la VGCL. Le Viêt Nam n'a pas ratifié les Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, de 1948 pas plus que la n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective, de 1949.

L'inflation et l'augmentation du coût de la vie causent de plus en plus de conflits sociaux et de grèves¹³. La législation du travail reste mal appliquée.

¹³ Ibidem.

Le système d'enregistrement de résidence aboutit à une discrimination envers les migrants internes.

Le droit de grève est strictement réglementé. La participation aux grèves illégales peut être punie par le paiement d'une compensation à l'employeur susceptible d'atteindre trois mois de salaire.

Le système d'enregistrement de la résidence, qui présente des similitudes avec le système chinois du "Hukou", crée une discrimination dont les migrants internes font l'objet pour l'accès aux services sociaux et aux autres droits comme le droit au logement, à l'eau et aux installations sanitaires.

Engagements internationaux

Le Viêt Nam a ratifié deux conventions essentielles de l'ONU en 2014 et le pays fait partie du Conseil des droits de l'homme des Nations unies.

En 2014, le Viêt Nam a ratifié la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ainsi que la convention relative aux droits des personnes handicapées. En février 2014, lors du deuxième Examen périodique universel (EPU), le pays s'est également engagé à ratifier le statut de Rome de la Cour pénale internationale. Le Viêt Nam a accepté 80 % des recommandations formulées au cours de la procédure, y compris à propos de la liberté d'expression, de la société civile, et de la peine de mort. Le Premier ministre a annoncé un plan directeur pour la mise en œuvre des recommandations de l'EPU. Le Viêt Nam est actuellement membre du Conseil des droits de l'homme des Nations unies.

Il fait également partie de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) dont les objectifs incluent la promotion et la protection des droits de l'homme. Les chefs d'État/de gouvernement de l'ASEAN ont adopté le 18 novembre 2012 la déclaration des droits de l'homme de l'ASEAN.

3.6 Politique étrangère et relations internationales

La politique de défense du pays repose sur le principe des "trois non": non aux alliances militaires, non à la présence de bases militaires étrangères sur son territoire, non à la dépendance vis-à-vis d'un pays pour combattre d'autres pays.

La politique de défense du Viêt Nam repose sur le principe des "trois non": non aux alliances militaires, non à la présence de bases militaires étrangères sur son territoire, et non à la dépendance vis-à-vis d'autres pays en matière de défense. Ces principes sont clairement énoncés dans le livre blanc sur la défense publié par le ministère de la défense en 2009. Ce livre blanc précise également les intentions du pays dans le domaine de la politique de coopération en matière de défense, notamment son "souhait de renforcer la compréhension et la confiance mutuelles avec les autres peuples et forces armées"¹⁴.

Le Viêt Nam est un membre actif de l'ASEAN.

Le Viêt Nam a rejoint l'**ASEAN** en 1995. Depuis 2013, l'ancien vice-ministre des affaires étrangères, Le Luong Minh occupe le poste de secrétaire général de l'ASEAN, à priori jusqu'en 2018. Cela donne un élan supplémentaire aux efforts déployés par Hanoï pour développer son influence dans la région. Le pays est l'un des plus avancés dans la mise en

¹⁴ La version complète du livre blanc en anglais peut être téléchargée ici : Vietnam: National Defence, The International Relations and Security Network : <http://www.isn.ethz.ch/Digital-Library/Publications/Detail/?lng=en&id=155222>.

œuvre du cadre juridique préalable à l'entrée en vigueur de la Communauté économique de l'ASEAN (AEC) prévue le 31 décembre 2015¹⁵. Le Viêt Nam qui était jusqu'à la mi-2015 le pays coordinateur des relations UE-ASEAN a toujours cherché à promouvoir les relations UE-ASEAN. Il participe au forum régional de l'ASEAN (ARF) sur le dialogue en matière de sécurité en Asie qui compte 27 membres.

Hanoï est hyperactif en Asie dans le domaine de la diplomatie et vise à consolider sa position stratégique, notamment dans les domaines du commerce et de la défense. Par exemple, en juillet 2013, le pays a signé un accord de coopération en matière de défense avec l'**Inde** et un partenariat stratégique avec l'**Indonésie**. Les deux pays ont négocié la mise en place d'une zone économique exclusive (ZEE)¹⁶ et ont décidé de coopérer afin de réduire la pêche illégale. Pour des raisons historiques et politiques, le Viêt Nam entretient d'excellentes relations avec son voisin occidental, la République socialiste du **Laos**. En revanche, des problèmes de frontières relatifs à des îles subsistent avec le **Cambodge**, qui reste un proche allié de la Chine. Les relations bilatérales entre le Viêt Nam et le Japon se développent régulièrement. En octobre 2013, les deux pays ont décidé de promouvoir la coopération en matière de sécurité maritime et en 2014 ils ont conclu un partenariat stratégique étendu pour la paix et la prospérité en Asie. **Le Premier ministre japonais**, Shinzo Abe, a fait part de son intention de développer les relations économiques et commerciales avec le Viêt Nam ainsi que les investissements là-bas. Tokyo représente également pour Hanoï l'un des principaux fournisseurs d'aide publique au développement (APD).

Pékin demeure le principal problème de politique étrangère de Hanoï.

Dans le domaine de la politique étrangère, le problème principal de Hanoï reste la **Chine**, son seul adversaire potentiel dans la région. Les deux pays ont un différend frontalier à propos des Îles Spratleys et Paracels dans la mer de Chine méridionale (appelée mer orientale au Viêt Nam). Ces revendications opposent Brunei, la Malaisie, la Chine, les Philippines, Taïwan et le Viêt Nam. La Chine a tracé une "ligne en neuf traits", revendiquant environ 80 % de la mer de Chine méridionale/mer orientale, une position officiellement contestée par le Viêt Nam, la Malaisie, Brunei, l'Indonésie et les Philippines. En 2011, la marine vietnamienne a mené des opérations en mer de Chine méridionale et en 2012 le Viêt Nam a adopté une "Law of the sea" (loi sur la mer) qui place ces îles dans les eaux vietnamiennes¹⁷.

¹⁵ Laurence VANDEWALLE, [EU-ASEAN: Challenges ahead](#), 14 novembre 2014, Parlement européen, DG Politiques externes de l'Union, Département thématique.

¹⁶ La zone économique exclusive (ZEE) correspond à la zone maritime s'étendant jusqu'à 200 milles marins des côtes d'un pays, sur laquelle le pays dispose de droits particuliers d'exploration et d'exploitation des ressources.

¹⁷ Les Îles Paracels, actuellement sous contrôle chinois, sont revendiquées par la Chine, le Viêt Nam et Taïwan. Les Îles Spratleys sont revendiquées par ces même pays, ainsi que par les Philippines, la Malaisie et Brunei.

En 2014 les relations entre la Chine et le Viêt Nam, exception faite du conflit maritime, avaient repris temporairement une tournure positive, jusqu'à ce que la société pétrolière publique chinoise CNOOC installe une plate-forme pétrolière géante dans la zone contestée à 250 kilomètres environ au large des côtes vietnamiennes (près des îles Paracels). Les tensions se sont aggravées. Le 4 mai un navire vietnamien et un navire chinois sont entrés en collision et plusieurs marins vietnamiens auraient été blessés. Les accrochages ont continué jusqu'au 26 mai, date à laquelle un bateau de pêche vietnamien a été coulé. Des émeutes antichinoises ont enflammé le Viêt Nam et de violentes attaques contre des usines chinoises implantées autour de Hanoï ont eu lieu. Les tensions entre les deux pays se sont apaisées notablement en juillet lorsque la Chine a finalement retiré la plate-forme pétrolière. Les deux voisins ont pris des mesures pour restaurer les relations amicales. En marge du sommet 2014 de la Coopération économique Asie-pacifique (CEAP) qui s'est tenu à Pékin, le président Truong Tan Sang a rencontré le président Xi Jinping. Les deux chefs d'État ont décidé de résoudre leur conflit maritime de façon pacifique. Cependant, les inquiétudes du Viêt Nam quant aux revendications territoriales de son voisin ont été ravivées au début de l'année 2015, lorsque les photos des satellites ont révélé la poursuite de la construction par la Chine d'îles artificielles sur les récifs disputés. Le 16 mars 2015, le Viêt Nam a officiellement exprimé son soutien aux Philippines qui ont introduit une plainte officielle devant la Cour permanente d'arbitrage de la Haye. En avril 2015, Nguyen Phu Trong, le secrétaire général du PCV s'est entretenu avec le président Xi Jinping à Pékin. Les deux parties se sont engagées à renforcer la coopération. Cet entretien était l'échange politique de plus haut niveau entre les deux pays depuis le conflit relatif à la plate-forme pétrolière. D'ici la fin de l'année 2015, Xi Jinping pourrait se rendre au Viêt Nam. Ce serait la première visite d'un président chinois dans le pays depuis dix ans.

Dans le contexte des relations souvent complexes et parfois tendues avec la Chine, le Viêt Nam développe régulièrement ses relations avec les **États-Unis**. En 2013, les deux anciens ennemis ont conclu un accord global de partenariat et ont intensifié leur coopération, particulièrement dans le domaine de l'éducation, de la culture, de la sécurité et de la défense. Le 23 juillet 2013, le président Sang a rencontré le président des États-Unis, Barack Obama, à la Maison blanche, et le 30 septembre 2013 le Premier ministre Dung s'est rendu à Washington. En 2014, les États-Unis ont alloué une enveloppe d'aide de 18 millions de dollars américains pour "aider le Viêt Nam à renforcer sa capacité navale"¹⁸. En octobre 2014, les États-Unis ont décidé de lever partiellement l'interdiction frappant la vente d'armes au pays. L'année 2015 marque le 20^e anniversaire de la stabilisation des relations entre le Viêt Nam et les États-Unis. Du 5 au 10 juillet 2015, le

Le Viêt Nam veut contrebalancer l'influence grandissante de la Chine par une activité diplomatique intense, notamment en resserrant les liens avec les États-Unis et l'UE.

L'année 2015 marque le 20^e anniversaire de la normalisation des relations entre le Viêt Nam et les États-Unis.

¹⁸ 'Vietnam promotes relationship with key partners', VOV5, 6 mars 2015 : <http://vovworld.vn/en-US/Current-Affairs/Vietnam-promotes-partnerships-with-key-partners/315871.vov>.

secrétaire général du PCV Trong était en visite officielle à Washington où il a rencontré le président Barack Obama. Les deux dirigeants ont abordé la question de la situation des droits de l'homme au Viêt Nam et de la liberté de navigation en Asie. Des discussions ont eu lieu à propos d'une visite du président Obama au Viêt Nam lorsqu'il ira en Asie au mois de novembre 2015 mais rien n'a encore été confirmé.

Dans le domaine de la défense, la Russie reste le plus proche allié du Viêt Nam.

Le Viêt Nam est un partenaire stratégique de la **Russie** qui demeure son plus solide partenaire en matière de défense. Une grande partie de son équipement militaire date encore de l'ère soviétique. En avril 2015, le Premier ministre russe Dimitri Medvedev a commencé ses visites dans les pays de l'Asie du Sud-Est par le Viêt Nam, où il a rencontré les quatre principaux dirigeants du pays. Il a annoncé qu'un accord de libre-échange pourrait être signé dans un avenir proche entre l'Union économique eurasiatique¹⁹ (UEE) et le Viêt Nam; la Russie espère que cet accord pourra contribuer à la conclusion d'un accord de libre-échange de bloc à bloc entre l'UEE et l'ASEAN.

Le 9 mai 2015, le président Sang a assisté au défilé militaire célébrant le 70^e anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale et a rencontré le président russe Vladimir Poutine, qui l'a félicité pour le 40^e anniversaire de la réunification de son pays.

4 Situation économique

Les réformes politiques et économiques mises en œuvre au Viêt Nam ont amené une transition vers un régime de marché plus ouvert et plus moderne.

Grâce aux réformes politiques et économiques lancées en 1986, appelées Doi Moi ("rénovation" en vietnamien), le Viêt Nam, qui figurait parmi les pays les plus pauvres de la planète, est passé dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Ces réformes ont amené une libéralisation de l'économie et ouvert le pays aux investissements étrangers. Le processus d'adhésion à l'OMC, lancé en 1995 et qui a abouti en 2007, a transformé l'environnement réglementaire et économique du pays, ce qui qui s'est traduit par un afflux massif d'investissements étrangers. Avant les réformes, le Viêt Nam était un pays à l'économie planifiée, fortement tributaire de son secteur agricole. Les réformes libérales ont contribué à l'industrialisation et à la modernisation de l'économie, avec un transfert rapide de la population active des emplois agricoles à faible productivité vers des emplois non agricoles plus productifs. Les réformes agraires ont stimulé le développement des exploitations individuelles, ce qui a permis aux exploitants d'accroître la production agricole.

¹⁹ Créée le 1^{er} janvier 2015, l'Union économique eurasiatique (UEE) est une organisation internationale dont l'objectif est de promouvoir l'intégration économique régionale et qui possède une personnalité juridique internationale. Ses États membres sont l'Arménie, la République de Biélorussie, le Kazakhstan, le Kirghizistan et la Fédération de Russie.

L'ouverture croissante des marchés a fortement contribué aux performances de l'économie vietnamienne. En 2000, le Viêt Nam avait déjà établi des relations commerciales avec près de 160 pays²⁰. Les exportations de produits manufacturés et le tourisme sont devenus les principaux moteurs de l'économie et le pays est devenu le deuxième exportateur de riz dans le monde.

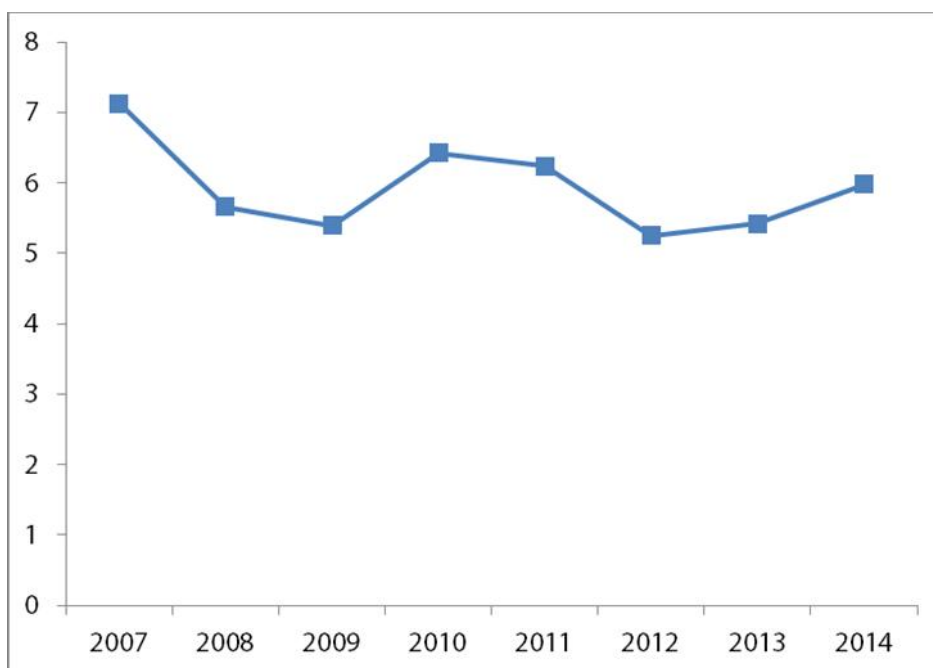
Malgré le ralentissement observé durant la crise mondiale, l'économie a enregistré des taux de croissance remarquables.

Ces dernières décennies, l'économie a enregistré une croissance remarquable. Le taux de pauvreté est passé de 58 % en 1993 à 11,8 % en 2011²¹. Le taux de croissance annuel du PIB du Viêt Nam est passé de 3 % en 1986 à 10 % en 1995, et s'est maintenu à 7 % en moyenne jusqu'en 2008²².

À la suite de la crise mondiale et de la chute de la demande sur les marchés internationaux, l'économie du pays a connu un ralentissement. Pendant les premières années de la crise, en 2008 et 2009, le taux de croissance moyen du PIB est tombé à environ 5,5 %. Il s'est ensuite redressé légèrement, pour atteindre 6,3 % sur la période 2010-2011, puis a de nouveau diminué en 2012 avec 5,2 %²³.

Malgré des taux inférieurs à ce qu'ils pourraient être, l'économie a commencé à renouer avec la croissance. Le PIB a été de 5,5 % en 2013 et devrait passer à 6 % en 2014 et 2015²⁴.

Graphique 4 :
Taux de croissance annuel
du PIB du Viêt Nam



Source: *Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde*

²⁰ Programme indicatif pluriannuel pour le Viêt Nam.

²¹ [PNUD Viêt Nam](#), 2014.

²² [Banque mondiale, Taking Stock. An update on Vietnam's recent economic developments](#), décembre 2014.

²³ Base de données des indicateurs du développement dans le monde (WDI) de la Banque mondiale :

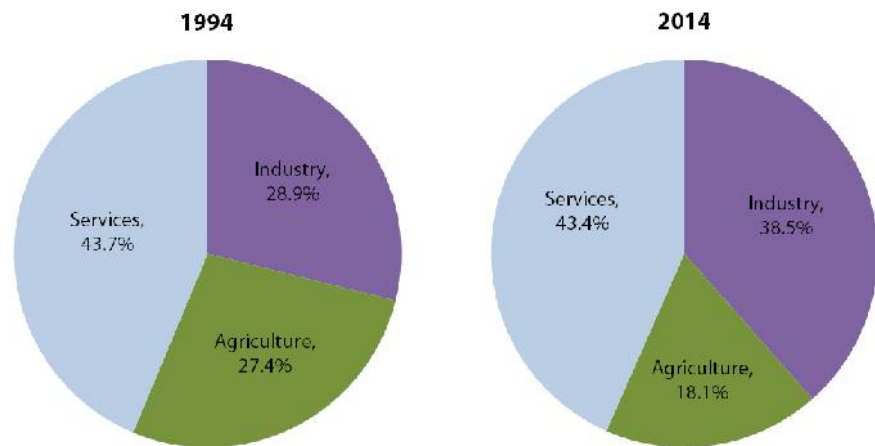
<http://www.worldbank.org/en/publication/global-economic-prospects/data?region=EAP>.

²⁴ Ibidem.

Les transformations structurelles ont réduit la part de l'agriculture dans l'économie, tout en augmentant celle de l'industrie et des services.

Graphique 5 :
Valeur ajoutée par secteur
(% du PIB)

Les réformes économiques ont réduit la part de l'agriculture dans l'économie au profit de l'industrie, dont la valeur ajoutée en pourcentage du PIB est passée de 28,9 % à 38,3 %. Le Viêt Nam a également développé un secteur des services, emmené principalement par le tourisme, les télécommunications et les services en rapport avec le commerce (p. ex. commerce de gros et de détail, entreposage, transports).



Source: *Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde*

L'objectif du Viêt Nam est de continuer à développer une économie socialiste de marché.

La Stratégie de développement socio-économique du Viêt Nam pour la période 2011-2020 met particulièrement l'accent sur les réformes structurelles, et notamment sur la stabilité macroéconomique, l'équité sociale et la stabilité environnementale. Ces objectifs ont été élaborés dans le cadre d'un plan quinquennal couvrant la période 2011-2015.

La dégradation de l'environnement (pollution, surexploitation des ressources naturelles, menaces sur la biodiversité, inefficacité énergétique, etc.) qui a accompagné le modèle de développement à forte intensité de capital, de main-d'œuvre et d'énergie, est également une source d'inquiétude et fait partie des thèmes abordés dans le plan quinquennal.

Le pays devrait continuer de connaître une croissance économique modérée, emmenée principalement par les exportations et les investissements directs étrangers (IDE).

Bien que le Viêt Nam soit en train d'entrer dans une nouvelle phase de son développement économique, le pays se trouve toujours dans une période de transition d'une économie centralisée vers une économie de marché industrialisée et moderne. Des projections indiquent que le PIB pourrait continuer d'augmenter à un rythme modéré et que la stabilité économique devrait encore se consolider. La croissance devrait se poursuivre, soutenue principalement par les produits manufacturés, le commerce et les IDE, avec une balance commerciale de nouveau excédentaire.

Se positionner plus haut dans la chaîne de valeur est important pour la viabilité économique.

L'économie vietnamienne, qui est fortement axée sur les exportations, expose le pays aux événements défavorables susceptibles de se produire dans l'économie mondiale, notamment en ce qui concerne la demande. Les exportations de textiles, de chaussures et de meubles restent la principale source de devises étrangères. Pour assurer la viabilité de son économie, le Viêt Nam doit s'éloigner du modèle économique actuel fondé sur une main-d'œuvre bon marché. Cela nécessitera de renforcer les compétences de la population active de manière significative et de mettre davantage l'accent

sur l'innovation²⁵. Les progrès dans la restructuration des entreprises publiques et du secteur bancaire sont également un défi important à relever pour assurer la stabilité de l'économie, tout en contribuant à la mise en place d'un environnement plus propice au développement d'un secteur privé national.

4.1 Échanges commerciaux

4.1.1 Cadre institutionnel

Le Viêt Nam a fortement développé ses relations commerciales avec le reste du monde.

Le Viêt Nam est membre de l'Organisation mondiale du commerce depuis 2007.

La date butoir fixée pour la conclusion de la plupart des négociations en cours est l'année 2015.

Depuis le lancement des réformes du "Doi Moi", le Viêt Nam travaille à développer ses relations commerciales et favorise l'intégration progressive du pays dans l'économie mondiale. Le pays a ainsi conclu un certain nombre d'accords commerciaux²⁶ sur la réduction des droits de douane et mis en place des mesures non tarifaires visant à ouvrir le marché et à stimuler les exportations²⁷.

En tant que membre de l'ASEAN, le Viêt Nam a en outre contribué à la libéralisation du commerce régional, en participant aux cinq accords de libre-échange que l'association a conclu avec la Chine, la République de Corée, le Japon, l'Inde, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Le Viêt Nam a rejoint l'OMC en 2007, douze ans après le lancement des négociations d'adhésion. Les engagements pris par le Viêt Nam dans le cadre de l'OMC ont accéléré la mise en place de réformes réglementaires et économiques importantes, encouragé la libéralisation des échanges commerciaux, et favorisé l'afflux d'investissements directs étrangers.

Le Viêt Nam s'est engagé sur la voie d'une libéralisation plus importante de ses échanges commerciaux. Le pays participe aux négociations sur l'Accord de partenariat transpacifique (TPP)²⁸. Il est également en train de négocier des accords commerciaux bilatéraux (ALE), notamment avec l'Union européenne, l'Union économique eurasiatique, la République de Corée, le Partenariat économique intégral régional (RCEP), et l'Association européenne de libre-échange (AELE)²⁹. Pour la plupart de ces accords, la date butoir fixée pour la conclusion des négociations est l'année 2015.

²⁵ [Banque mondiale, Vietnam development report 2014, Skilling up Vietnam: preparing the workforce for a modern market economy.](#)

²⁶ Avant son adhésion à l'OMC, le Viêt Nam avait conclu des accords commerciaux bilatéraux basés sur le principe de la nation la plus favorisée avec 40 pays. OMC, août 2013.

²⁷ Les principaux produits d'exportation sont des produits de l'agriculture et de la pêche, les textiles et les vêtements, ainsi que les chaussures et les meubles.

²⁸ Les douze pays qui négocient actuellement le TPP sont l'Australie, Brunei, le Canada, le Chili, le Japon, la Malaisie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Singapour, les États-Unis et le Viêt Nam.

²⁹ [L'Association européenne de libre-échange \(AELE\)](#) favorise le libre-échange et l'intégration économique entre l'[Islande](#), le [Liechtenstein](#), la [Norvège](#) et la [Suisse](#).

Le Viêt Nam fait partie de l'accord régional sur le Partenariat transpacifique (TPP) piloté par les États-Unis...

... et participe aux négociations emmenées par la Chine sur le RCEP.

Le Viêt Nam est l'un des douze pays du Pacifique dont les gouvernements ont annoncé les grandes lignes d'un Accord de partenariat transpacifique (TPP) renforcé en novembre 2011³⁰. Les négociations régionales sur le TPP, emmenées par les États-Unis et qui se sont conclues le 4 octobre 2015 à Atlanta, visent à mettre en place un accord global sur le commerce et les investissements, à renforcer l'intégration régionale, et à faciliter le développement de chaînes de production et d'approvisionnement entre partenaires partageant la même vision. Le Viêt Nam participe également aux négociations relatives à la mise en place, à l'initiative de la Chine³¹, d'un Partenariat économique intégral régional (RCEP) regroupant les dix membres de l'ASEAN, la Chine, le Japon, la Corée, l'Inde, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Ces négociations étaient censées se terminer en 2015. Le 26 juin 2015, le pays a participé à la cérémonie de signature de l'accord portant création de la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (AIIB). Le Viêt Nam est ainsi devenu l'un des membres fondateurs de l'AIIB, dont le siège se trouve à Pékin.

4.1.2 Commerce et investissements³²

Les exportations ont enregistré des résultats solides.

Les exportations de biens et de services représentent aujourd'hui environ 80 % du PIB du Viêt Nam, contre 30 % au milieu des années 1990. Les exportations du Viêt Nam enregistrent de bons résultats, principalement dus à la forte activité des entreprises à capitaux étrangers. Le taux de croissance des exportations a été de 17,2 % en 2013, soit beaucoup plus que les 8,4 % de croissance observés en 2010. En conséquence, la balance commerciale du pays devrait être excédentaire en 2014.

Le Viêt Nam exporte principalement des textiles, des chaussures, des appareils téléphoniques et des composants de téléphones, des fruits de mer, du bois, du riz, du caoutchouc, du café, du pétrole brut et du charbon. Les principaux partenaires à l'exportation sont l'Union européenne (19,7 %), les États-Unis (17,6 %), la Chine (1,8 %), le Japon (9,9 %) et la Corée du Sud (5 %)³³.

³⁰ Australie, Brunei, Chili, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Pérou, Singapour, Viêt Nam et États-Unis. Le Canada, le Japon et le Mexique se sont joints aux négociations par la suite.

³¹ La participation du Viêt Nam aux initiatives prises par les pays asiatiques s'est encore confirmée avec la présence du pays, le 26 juin 2015, à la cérémonie de signature de l'accord portant création de la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (AIIB), dont le Viêt Nam est devenu l'un des membres fondateurs.

³² Les informations figurant dans ce chapitre sont basées sur les données du document intitulé [European Union, Trade in goods with Vietnam](#), préparé par la DG Commerce de la Commission européenne.

³³ Données extraites le 14 octobre 2015 de la base de données : [Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde](#).

Le volume des principales importations du pays est également en train d'augmenter.

Le Viêt Nam importe principalement des tissus, du pétrole raffiné, de l'acier et des matières plastiques, ainsi que des moyens de production destinés aux secteurs de la chaussure, du textile et de l'habillement. Les principales sources d'importation sont la Chine (31,9 %), la Corée du Sud (13,9 %), Singapour (7,2 %), le Japon (6,9 %) et Hong Kong (5 %), l'Union européenne se situant au sixième rang avec 4,8 %.

Graphique 6 :

Les cinq principaux partenaires commerciaux du Viêt Nam (commerce des biens), 2013

Origine des importations				Destination des exportations				Partenaires commerciaux			
N°	Origine	M€	%	N°	Destination	M€	%	N°	Partenaire	M€	Balance
1	Chine	28 337	28,6	1	UE-28	18 657	19,2	1	Chine	38 504	- 18 170
2	Corée du Sud	15 871	16,0	2	États-Unis	18 303	18,8	2	UE-28	25 905	+ 11 409
3	Japon	8 904	9,0	3	Japon	10 468	10,8	3	États-Unis	22 315	+ 14 291
4	UE-28	7 248	7,3	4	Chine	10 167	10,5	4	Corée du Sud	20 956	- 10 786
5	Thaïlande	4 839	4,9	5	Corée du Sud	5 085	5,2	5	Japon	19 372	+ 1 564
Total importations: 98 922				Total exportations: 97 116				Balance commerciale: - 1 806			

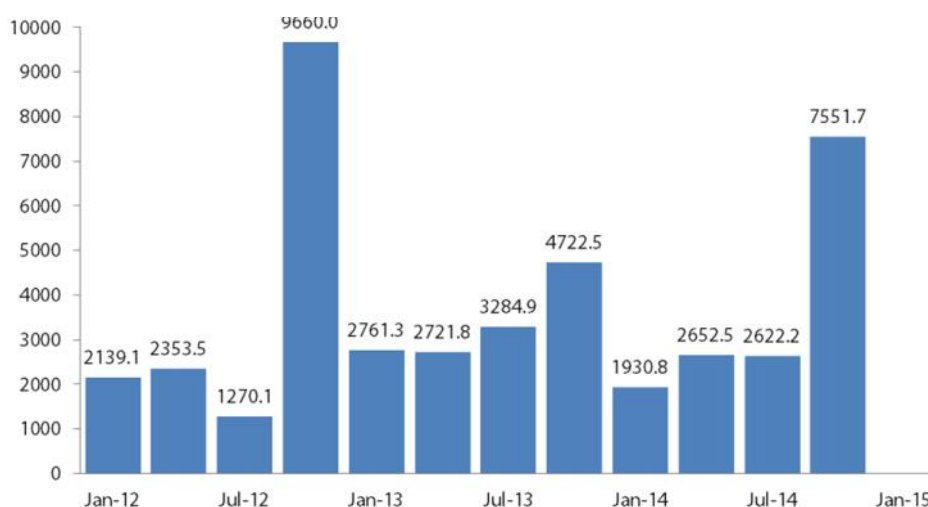
Source: Commission européenne, DG Commerce, *European Union, Trade in goods with Vietnam*

Les IDE au Viêt Nam ont également augmenté.

Les investissements directs étrangers (IDE) ont également augmenté en 2013. Avec 22 % du total de ces investissements, le secteur manufacturier demeure le principal bénéficiaire des IDE. Les entreprises à capitaux étrangers représentent près de 20 % du PIB, produisent les deux tiers des marchandises exportées et fournissent un emploi sur quatre dans leurs secteurs respectifs. En 2014, les IDE ont commencé à diminuer avant de repartir à la hausse pour atteindre 7 551,7 millions d'euros au dernier trimestre.

Graphique 7 :

Investissements directs étrangers au Viêt Nam en millions d'euros



Source: <http://www.tradingeconomics.com/vietnam/foreign-direct-investment>, données élaborées par le département thématique de la DG EXPO

5 L'Union européenne et le Viêt Nam

5.1 Les relations politiques et l'APC imminent

L'année 2015 marque le 25^e anniversaire de l'établissement de relations officielles entre l'Union européenne et le Viêt Nam.

Quatre États membres de l'Union doivent encore ratifier l'accord de partenariat et de coopération (APC).

Le 17 février 2015, le Conseil a demandé au Parlement européen d'approuver l'APC.

L'année 2015 marque le 25^e anniversaire de l'établissement de relations officielles entre l'Union européenne et le Viêt Nam. Un accord-cadre de coopération a été signé en 1995. L'accord de partenariat et de coopération (APC)³⁴ a été signé le 27 juin 2012. Il a pour but de développer les relations entre l'Union et le Viêt Nam en leur donnant une dimension qui va au-delà des préoccupations commerciales et de développement, pour aborder également des thèmes tels que l'environnement et le changement climatique, les droits de l'homme, la recherche scientifique et la technologie, les transports, le tourisme, l'énergie, l'éducation et la culture, la paix et la sécurité. L'APC fait référence aux principes des droits de l'homme ainsi qu'aux instruments internationaux dans ce domaine. Il renforce la coopération en matière de droits de l'homme (article 35) et comporte une clause relative à la mise en œuvre des obligations de chacun (article 57), selon laquelle des "mesures appropriées" pourraient être prises dans le cas où l'une des parties ne remplirait pas ses obligations.

L'accord est actuellement en cours de ratification par les États membres: au 15 octobre 2015, 23 États membres avaient ratifié l'APC; la France, l'Irlande, la Grèce et l'Italie n'ont pas encore ratifié l'accord³⁵ (on notera que la Croatie ne ratifiera pas l'APC, mais qu'elle y prendra part en suivant un protocole différent). En novembre 2013, le Viêt Nam a informé l'Union européenne de la mise en place des procédures légales nécessaires à l'entrée en vigueur de l'APC.

Le 17 février 2015, le Conseil a demandé au Parlement européen d'approuver le projet d'accord. L'APC ne prendra effet que lorsqu'il aura été ratifié par le Conseil, ce qui ne pourra intervenir qu'une fois l'accord ratifié par tous les États membres et par le Parlement européen. En attendant, l'Union européenne et le Viêt Nam ont avancé sur la mise en œuvre de certains aspects stratégiques de l'APC. Dans ce contexte, les deux parties ont déjà amélioré leur Dialogue annuel sur les droits de l'homme (voir chapitre 4.2), entamé des consultations politiques régulières au niveau des vice-ministres, et lancé de nouvelles consultations régulières sur la sécurité et la gestion des crises.

³⁴ Accord-cadre global de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République socialiste du Viêt Nam, d'autre part, Hanoi, octobre 2012 :

http://eeas.europa.eu/delegations/vietnam/documents/eu_vietnam/pca.pdf.

³⁵ Conseil de l'Union européenne, processus de ratification des accords :

<http://www.consilium.europa.eu/en/documents-publications/agreements-conventions/agreement/?aid=2011010>.

5.2 Les relations commerciales et l'ALE imminent

L'Union européenne et le Viêt Nam sont des partenaires commerciaux importants.

Le Viêt Nam est le 5^e partenaire commercial de l'Union parmi les membres de l'ASEAN et le 29^e en général. En 2014, l'Union était le deuxième partenaire commercial du Viêt Nam après la Chine. En 2013, le montant des échanges commerciaux en l'Union et le Viêt Nam s'élevait à 27,1 milliards d'euros. L'UE a un déficit commercial de 15,5 milliards d'euros dans ses échanges avec le Viêt Nam. Les échanges commerciaux ont augmenté de manière significative depuis 2004, malgré une baisse passagère en 2009, dans le contexte de la crise financière.

Le montant des importations dans l'Union en provenance du Viêt Nam s'élevait à 21,3 milliards d'euros en 2013. Il s'agissait notamment de machines et de matériel de transport (53,6 %), de produits manufacturés (28,2 %), et de denrées alimentaires et d'animaux sur pieds (11,8 %). Les importations en provenance du Viêt Nam ont augmenté de 17 % en moyenne depuis 2004.

Le montant des exportations de l'Union vers le Viêt Nam s'élevait à 5,8 milliards d'euros et a augmenté de 12 % en moyenne depuis 2007. Parmi les marchandises exportées figurent notamment des machines et du matériel de transport (42,42 %), des produits chimiques et produits connexes (18,5 %), et des biens manufacturés (12,6 %).

Le Viêt Nam bénéficie d'une multiplication des débouchés dans l'Union grâce au système des préférences généralisées (SPG).

Les excédents commerciaux du Viêt Nam avec l'Union européenne contribuent fortement à compenser les déficits du pays avec presque tous ses autres partenaires commerciaux. Le système de préférences généralisées (SPG), en vigueur dans l'Union depuis le début de l'année 2014, a amélioré les avantages commerciaux dont les principaux produits d'exportation vietnamiens (textiles et chaussures notamment) bénéficient. Actuellement, 53 % des importations en provenance du Viêt Nam entrent dans l'Union à droit nul, tandis que le taux des droits moyens pondérés appliqué au reste des importations est d'environ 4,2 %.

L'Union est l'un des principaux investisseurs étrangers au Viêt Nam.

L'Union européenne est l'un des principaux investisseurs étrangers au Viêt Nam, avec des investissements d'une valeur d'environ 1,37 milliard de dollars, ce qui représente plus de 12 % du total des IDE réalisés au Viêt Nam en 2013.

Les négociations sur l'accord bilatéral de libre-échange (ALE) ont débuté mi-2012.

Les négociations sur l'accord bilatéral de libre-échange (ALE) entre l'Union européenne et le Viêt Nam ont débuté officiellement le 26 juin 2012. Elles ont été précédées par une étude exploratoire, dont le but était de déterminer le niveau d'ambition des deux parties et de clarifier le champ d'application de l'accord.

L'accord conclu le 4 août ne signifie pas la fin des négociations.

Le 4 août 2015, la DG Commerce a annoncé "[qu']après deux ans et demi de négociations intenses, l'Union européenne et le Viêt Nam [étaient]

parvenus à un accord de principe en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange (ALE)³⁶. Toutefois, cet "accord de principe", conclu entre le commissaire européen pour le commerce et le ministre vietnamien de l'Industrie et du Commerce, ne signifie pas que les négociations de l'ALE dans leur ensemble sont terminées. Elles ne le seront, en théorie, que lorsque le texte officiel définitif de l'accord sera prêt pour être paraphé.

Certains points sont toujours en attente de solutions techniques avant d'être incorporés dans le texte officiel.

Or, il reste encore quelques solutions techniques à trouver, qui devront être intégrées dans le texte officiel de l'accord. C'est notamment le cas en ce qui concerne la protection des investissements et le règlement des différends en la matière. Par conséquent, des discussions sont toujours en cours, au niveau des équipes de négociation, pour résoudre les problèmes en suspens, afin de pouvoir rédiger le texte officiel définitif. Selon des informations récentes, les négociations techniques (portant par exemple sur la protection des investissements et le règlement des litiges) devraient se terminer à la fin du mois d'octobre, ce qui laisse entrevoir la possibilité d'un accord définitif avant la fin de l'année.

Pour l'Union européenne, l'ALE est important sur le plan économique car il devrait améliorer l'accès à un marché des biens et services en pleine croissance (p. ex., denrées alimentaires, machines, produits pharmaceutiques, tissus, services aux entreprises, activité bancaire, assurances et transports), mais aussi créer de nouvelles possibilités d'investissement. Les entreprises européennes devraient en outre être autorisées à répondre à la plus grande partie des appels d'offres publics au Viêt Nam et à entrer en concurrence avec les entreprises publiques du pays sur un pied d'égalité.

Une certaine flexibilité est indispensable pour trouver un juste équilibre entre intérêts offensifs et défensifs.

À la fin des négociations, un juste équilibre doit être trouvé entre les intérêts offensifs du Viêt Nam concernant le commerce des marchandises, qui intéresse des secteurs sensibles pour l'Union européenne (riz, sucre, conserves de thon, surimi, chaussures, textiles et habillement, par exemple), et les principaux intérêts de l'Union en ce qui concerne les services et les investissements, les marchés publics, les entreprises publiques et les indications géographiques, certains de ces points étant potentiellement sensibles pour le Viêt Nam. Un autre élément important de l'accord final porte sur le traitement que le Viêt Nam réservera aux produits présentant un intérêt offensif pour l'Union, tels que les voitures, les pièces automobiles et les boissons alcoolisées. Ceci concerne le rythme de démantèlement des droits de douane (durée de la période de transition, par exemple), les normes applicables aux voitures (annexe sur les barrières non tarifaires) et les conditions de distribution des vins et spiritueux.

³⁶ Commission européenne : 'EU and Vietnam reach agreement on free trade deal', 4 août 2015 : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2015/august/tradoc_153674.pdf.

L'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Viêt Nam constitue une étape importante vers un possible accord entre l'UE et l'ASEAN.

L'ALE contient un lien juridiquement contraignant avec l'APC, qui comprend une clause relative aux droits de l'homme.

Le 26 mars 2015, le Médiateur européen a déclaré que la Commission devait procéder sans plus tarder à l'analyse d'impact.

Après l'accord conclu avec Singapour, l'accord entre l'Union et le Viêt Nam pourrait devenir le deuxième ALE entre l'UE et un pays membre de l'ASEAN. Il s'agirait du premier accord conclu avec un pays en développement dans la région. Le modèle serait ensuite en place pour les autres membres de l'ASEAN en négociation avec l'Union, notamment en ce qui concerne les limites maximales et minimales relatives au niveau d'ambition. Il s'agit donc d'une étape importante dans la définition du cadre d'une future convention entre régions, qui reste l'objectif ultime de l'Union.

L'ALE n'est pas un accord isolé. Il fait partie de la relation entre l'Union et le Viêt Nam au sens large et constitue un instrument important pour approfondir le partenariat entre les deux parties. La Commission européenne cherche à établir un lien institutionnel entre l'ALE et l'accord de partenariat et de coopération, lequel comporte des clauses sur les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. Ce lien garantirait le caractère essentiel des principes et droits fondamentaux dans les relations entre l'Union et le Viêt Nam, y compris en ce qui concerne les échanges commerciaux entre les deux parties.

En 2014, la Fédération internationale des droits de l'homme et le Comité vietnamien pour la défense des droits de l'homme ont déposé une plainte auprès du Médiateur européen, au motif que la Commission n'a mené aucune étude pour évaluer l'impact sur les droits de l'homme au Viêt Nam d'un accord de libre-échange en l'Union et le Viêt Nam. Le Parlement avait déjà demandé cette analyse d'impact dans sa résolution du 17 avril 2014. Dans sa recommandation datée du 26 mars 2015, le Médiateur européen a déclaré: "La Commission refuse à tort d'effectuer une analyse d'impact sur les droits de l'homme dans le cadre des travaux préparatoires en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange entre UE avec le Viêt Nam" et "La Commission devrait mener une analyse globale et participative de l'impact sur les droits de l'homme"³⁷.

³⁷ Médiateur européen : 'The Commission's failure to carry out a human rights impact assessment of the envisaged EU-Vietnam free trade agreement'
<http://www.ombudsman.europa.eu/en/cases/caseopened.faces/en/54682/html.bookmark>.

5.3 Droits de l'homme

Les capitales sont le lieu du dialogue sur les droits de l'homme entre l'Union européenne et le Viêt Nam.

En 2012, dans le cadre de la mise en œuvre avancée de l'APC, l'Union et le Viêt Nam ont examiné les modalités du dialogue sur les droits de l'homme. On est alors passé d'un dialogue local dirigé par les chefs de mission de l'UE à Hanoï à un dialogue organisé dans différentes capitales et dirigé par des spécialistes des droits de l'homme. La quatrième session de ce dialogue a eu lieu en Europe le 19 janvier 2015³⁸. Pendant cette session, les participants ont également rencontré des représentants du Parlement européen et visité une prison à Berlin. Selon le communiqué de presse du SEAE, l'atmosphère de la réunion a été ouverte, malgré le caractère sensible des sujets abordés, la liberté religieuse, la liberté d'expression et la liberté des médias (y compris le cadre juridique de l'internet). L'Union a exprimé sa préoccupation concernant la large application de dispositions du code pénal portant sur la sécurité nationale. La Commission intergouvernementale des droits de l'homme et la Déclaration des droits de l'homme de l'ASEAN figuraient également à l'ordre du jour. La cinquième session du dialogue sur les droits de l'homme doit se tenir fin 2015 à Hanoï.

Le 13 février 2015, l'Union européenne, par l'intermédiaire de la porte-parole de la HR/VP, s'est félicitée dans une déclaration³⁹ de la ratification récente par le Viêt Nam de la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, d'une part, et de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, d'autre part.

5.4 Développement et aide humanitaire

Depuis 1990, l'Union européenne a subventionné des projets et programmes spéciaux au Viêt Nam à hauteur de 650 millions d'euros, et prêté plus de 600 millions d'euros au pays.

Pour la période 2014-2020, le montant des crédits alloués par l'Union passera à 400 millions d'euros, contre 304 millions d'euros pour la période 2007-2013.

La coopération au développement a commencé en 1990, avec le soutien apporté par l'Union au programme d'aide aux demandeurs d'asile désireux de retourner au Viêt Nam. Depuis cette date, l'Union a subventionné des projets et programmes spéciaux au Viêt Nam à hauteur de 650 millions d'euros, et prêté plus de 600 millions d'euros au pays.

L'aide apportée dans le cadre de la coopération au développement est passée du financement de projets à une utilisation du propre système du pays (par le budget). L'Union et ses États membres sont également les premiers donateurs au Viêt Nam, avec un total de 542 millions d'euros engagés en 2014. Parmi les donateurs européens, l'Union occupe le deuxième rang avec 174 millions d'euros engagés en 2014. Les principaux donateurs sont la France, l'Allemagne et le Danemark. Pour la période 2014-2020, le montant des crédits alloués par l'Union passera à 400 millions d'euros, contre 304 millions pour la période 2007-2013.

³⁸ [Dialogue UE-Viêt Nam sur les droits de l'homme](http://eeas.europa.eu/statements-eeas/2015/150119_06_fr.htm), communiqué de presse, 19 janvier 2015 : http://eeas.europa.eu/statements-eeas/2015/150119_06_fr.htm.

³⁹ Déclaration de la porte-parole sur la ratification par le Viêt Nam de deux conventions importantes relatives aux droits de l'homme, 13 février 2015 : http://eeas.europa.eu/statements-eeas/2015/150213_01_fr.htm.

Le programme indicatif pluriannuel (PIP) pour la période 2014-2020 a pour principal objectif d'accompagner le pays dans sa transition socio-économique. Il se concentre sur deux secteurs, à savoir les énergies renouvelables, d'une part, et la gouvernance et l'État de droit, d'autre part⁴⁰. Une augmentation des sommes allouées à la coopération régionale avec l'Asie est également prévue pour la période 2014-2020 (qui passent de 70 millions d'euros à 170 millions d'euros), des fonds auxquels le Viêt Nam peut prétendre. Cette coopération porte notamment sur l'intégration de l'ASEAN, la facilitation des échanges, le changement climatique et la gestion des catastrophes, des sujets qui revêtent un intérêt particulier pour le Viêt Nam.

L'Union fournit une aide humanitaire au Viêt Nam, principalement à travers le programme de préparation aux catastrophes DIPECHO.

Par ailleurs, le pays reste éligible au titre des programmes thématiques et d'autres instruments (Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme, Biens publics et défis mondiaux, Instrument de stabilité), ainsi qu'aux contributions de l'IPI+ (Instrument financier de coopération avec les pays industrialisés et les autres pays et territoires à revenu élevé) lancé en 2013.

Le Viêt Nam est le premier bénéficiaire par habitant de la Banque européenne d'investissement (BEI) en Asie. Plus de 650 millions d'euros de prêts concessionnels ont été accordés au pays au cours des dix dernières années.

L'Union fournit une aide humanitaire au Viêt Nam, principalement à travers le programme de préparation aux catastrophes, DIPECHO. Ce programme s'attache principalement à réduire l'impact des typhons, des inondations, des crues soudaines et des glissements de terrain sur les populations les plus exposées. Au début de l'année 2014, le financement des projets humanitaires et des projets menés dans le cadre du programme DIPECHO dans le pays s'élevait à 8,7 millions d'euros. Au cours de la période 2012-2014, l'Office d'aide humanitaire (ECHO) a versé 3,77 millions d'euros d'aide au Viêt Nam.

⁴⁰ SEAE, PIP pour le Viêt Nam (en anglais) : http://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/mip20142020-programming-vietnam-20140818_en.pdf.

5.5 Recherche et éducation

Les étudiants et chercheurs vietnamiens ont le droit de participer aux programmes Erasmus+ et Horizon 2020.

Le Viêt Nam a participé au programme d'échange Erasmus Mundus 2004-2013. Durant cette période, 79 étudiants en master, 15 candidats au doctorat et 14 universitaires (2004-2011) ont bénéficié d'une bourse pour étudier dans l'Union européenne⁴¹. Le pays participe également au programme complémentaire Erasmus+, un programme lancé en 2014 et qui remplace Erasmus Mundus.

Un module Jean Monnet (un programme court d'enseignement dans le domaine des études de l'Union européenne dispensé dans un établissement d'enseignement supérieur) a été mis en place en 2010 à l'Université des sciences sociales et humaines de Hanoï, coordonné par le professeur Quang Minh Pham.

Les candidats vietnamiens sont automatiquement éligibles à un financement au titre du programme pour la recherche et l'innovation Horizon 2020 (2014-2020). Cela comprend les actions Marie Curie, qui soutiennent la mobilité des chercheurs. Pendant la durée du précédent programme de l'UE pour la recherche et l'innovation (le septième programme-cadre, 2007-2014), 90 chercheurs vietnamiens ont été financés dans le cadre des actions Marie Curie⁴².

5.6 Perspectives pour le Parlement européen

Le Viêt Nam est un partenaire essentiel de l'Union européenne en Asie.

Malgré des différences évidentes dans la nature de leurs systèmes politiques, l'Union européenne et le Viêt Nam partagent un nombre croissant d'intérêts communs. Ceci s'est traduit par la conclusion d'un accord de coopération et de partenariat et le lancement de négociations en vue d'un accord de libre-échange (ALE). Le Viêt Nam, souvent qualifié de "meilleur ami de l'UE dans l'ASEAN", est un allié potentiel. Pour sa part, le pays espère améliorer ses relations avec l'Union, afin de contrebalancer la forte influence de la Chine, tout en cultivant une indépendance suffisante vis-à-vis des États-Unis.

Étant donné la fonction de contrôle exercée par le Parlement, les débats autour de la ratification de l'APC seront particulièrement intéressants.

Vu le rôle de contrôle accru exercé par le Parlement, les députés prêteront sans doute une attention particulière aux points suivants:

- **L'accord de partenariat et de coopération UE-Viêt Nam** Le 23 février 2015, le Conseil a demandé au Parlement d'approuver l'accord. À partir du 15 octobre, ce point figure à l'ordre du jour de la session plénière de décembre 2015.

⁴¹ Statistiques du programme Erasmus Mundus (en anglais) :

http://eacea.ec.europa.eu/erasmus_mundus/results_compendia/statistics_en.php.

⁴² Actions Marie Curie (7^e programme-cadre) – Fiche pays : Viêt Nam, 7 novembre 2014 (en anglais) :

http://ec.europa.eu/research/mariecurieactions/documents/funded-projects/statistics/non-eu/marie-curie-actions-country-fiche-vn_en.pdf.

Le contrôle parlementaire se concentrera sans doute sur les relations bilatérales dans les domaines de la coopération au développement, du commerce, et des droits de l'homme.

- La finalisation des négociations sur l'**accord de libre-échange UE-Viêt Nam**. Après une conversation téléphonique entre la commissaire européenne au commerce, M^{me}Cecilia Malmström, et le ministre vietnamien de l'industrie et du commerce, M. Vu Huy Hoang, la Commission a annoncé la conclusion d'un accord le 4 août 2015. Or, la Commission ne sera en mesure de transmettre officiellement cet accord au Parlement européen que quand la version définitive du texte sera prête. Le Parlement examinera alors le texte de l'accord avant de l'approuver ou de le rejeter. La réaction de la Commission à la recommandation du Médiateur européen lui demandant de procéder à une analyse d'impact sur les droits de l'homme, pourra influencer la décision des députés.
- L'évolution de la situation des **droits de l'homme** au Viêt Nam, notamment le dialogue bilatéral, et les fonds alloués par l'intermédiaire de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH). Les résolutions précédemment adoptées par le Parlement européen ont mis en évidence l'application de la peine de mort, les manquements à la liberté religieuse, et à la liberté d'expression, ainsi que le sort des dissidents.
- La mise en œuvre des **programmes d'appui au développement de la Commission européenne** dans le pays au cours de l'exercice 2014-2020. Ces programmes mettent l'accent sur les énergies renouvelables, la gouvernance et l'État de droit, avec une augmentation des crédits alloués, dont le montant passe de 304 (période 2007-2013) à 400 millions d'euros.

6 Données de base et classements

Population et géographie				
Population	90,73 millions	2014	Source: Banque mondiale	
Capitale	Hanoï (3,47 millions)	2011	Source: Nations unies	
Superficie totale	330 972 km ²		Source: Nations unies	
Religions	Bouddhistes	9,3 %	Source: ONU (recensement de 1999)	
	Catholiques	6,7 %		
	Hoa Hao	1,5 %		
	Caodaïstes	1,1 %		
	Protestants	0,5 %		
	Musulmans	0,1 %		
	Sans religion	80,8 %		
	Groupes ethniques	Kinh (Viêt)	85,7 %	Source: ONU (recensement de 2009)
		Tày	1,9 %	
Thaï		1,8 %		
Muong		1,5 %		
Khmers		1,5 %		
Hmong		1,2 %		
Nùng		1,1 %		
Hoa		1,0 %		
Autres		4,3 %		
Langue	Vietnamien		Source: PNUD	
Espérance de vie à la naissance	80 ans (femmes)	2013	Source: Banque mondiale	
	71 ans (hommes)			
Taux d'alphabétisation	93,4 %	2011	Source: ONU (OMS)	
Classements				
Indice de développement humain	"Moyen" 121 / 187	Programme des Nations unies pour le développement, Rapport sur le développement humain 2014		
Liberté de la presse	175 / 180	Reporters sans frontières, Classement mondial de la liberté de la presse 2015		
Liberté dans le monde	"Non libre": Droits politiques: 7/7 Libertés civiles: 5/7	Freedom House, Liberté dans le monde, 2015 (1 représente le maximum de liberté, 7 le minimum)		
Facilité à faire des affaires	78 / 189	Banque mondiale, Facilité à faire des affaires au Viêt Nam, 2015		
Corruption	119 / 175	Transparency International, Indice de perception de la corruption 2014		

7 Carte

GREATER MEKONG SUBREGION



Map No. 4112 Rev. 2 UNITED NATIONS
January 2004

Department of Peacekeeping Operations
Cartographic Section

Source: Nations unies